

## Séminaire thématique de l'AIIST

Budapest - HONGRIE – 2 et 3 octobre 2019

« Le Compte Unique du Trésor – CUT – Gestion de la trésorerie et de la dette »

### QUESTIONNAIRE

Merci de répondre avant le 26 août 2019, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

[aist@aist-tresor.org](mailto:aist@aist-tresor.org)

**PAYS : UNION DES COMORES**

Auteur (nom et adresse e-mail) : **HAMDI MOHAMED** (hamdidgcpt@gmail.com)

Fonction et structure d'affectation : **DIRECTEUR GENERAL**

*Merci de transmettre l'organigramme des entités en charge de la gestion de la trésorerie et celle de la dette*

#### **A - Cadre général de la centralisation des informations comptables et financières et de la gestion de trésorerie (hors gestion de la dette)**

**A 1** - Quels sont les agents de l'État/des Administrations publiques chargés de l'exécution des opérations financières et comptables de l'État (expliciter le rôle et positionnement du comptable de proximité teneur des comptes des administrations publiques), niveau déconcentré et central ?

Les agents de l'Etat chargé de l'exécution des opérations financières et comptables de l'Etat sont les comptables Publics Comptable Central (Trésorier Payeur Général) ainsi que les comptables secondaires des îles autonomes.

**A 2** - Existe-t-il un système centralisé des recettes et des dépenses ?

OUI  NON

- Expliciter la/les structures en charge de la centralisation des opérations comptables et financières
  - du niveau le plus infra / déconcentré ou décentralisé (comptable secondaire), au niveau du comptable centralisateur en précisant les modalités de remontée de l'information financière et comptable
  - Préciser la fréquence / périodicité de la remontée de l'information comptable et financière
  - Préciser les modalités de remontée de l'information comptable et financière

- 1- Les Receveurs des Douanes et impôts sont des comptables secondaires non centralisateurs. Chacun remonte ses informations comptables et financières chez le comptable centralisateur de toutes les opérations de l'Etat (Trésorier Payeur Général) à travers le CUT
- 2- Les comptables des îles autonomes, chacun centralisent ses opérations qui sont à son niveau.

**A 3-** Le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses est-t-il effectué via un système informatique ?

OUI  NON

Si oui, décrire :

Le dénouement des opérations d'encaissement et de décaissement n'est pas effectué automatiquement dans un système informatique. Toutes fois, les opérations sont enregistrées dans le « Sim\_ba » système d'information budgétaire et comptable.

#### **A 4 - Moyens de paiement**

- Quels sont les moyens de paiement les plus usités dans votre pays (recette et dépense) ?

Les paiements sont effectués :

- a- En espèce ;
- b- Par chèques
- c- Par virement

- Quelle est l'avancée de la dématérialisation de ces moyens de paiement ?

Par le logiciel GISE pour ce qui concerne les salaires des agents de l'Etat

- Certains moyens de paiement dématérialisés sont-ils déjà en place dans la sphère publique ?

OUI  NON

Si oui, décrire :

Le GISE en pleine évolution pour la dématérialisation

**A 5 -** Existe-t-il un seul compte bancaire (compte de disponibilité) de l'État à travers lequel passent toutes les opérations de recettes et de dépenses ?

OUI  NON

Si non, décrire :

**B - Périmètre des administrations publiques (APU) concernées par le Compte unique du Trésor**

Quelles sont les administrations publiques qui sont soumises à un dépôt de fond au Trésor et qui font donc l'objet d'une centralisation comptable sur le CUT ?

- a) Les recettes de l'administration des impôts sont versées quotidiennement dans le sous-compte du CUT « recettes des impôts » et sont nivelées au niveau du CUT en fin de journée
- b) Les recettes de l'administration des douanes sont versées quotidiennement dans le sous compte du CUT « recettes des douanes » et sont nivelées au niveau du CUT à 16 heures.
- c) Les recettes des régies recouvrées par le Trésor Public sont versées quotidiennement dans le sous compte du CUT « recettes des régies » et sont nivelées au niveau du CUT en fin de journée.
- d) D'autres recettes non fiscales peuvent être versées directement dans le CUT.

**B 1 - Administrations centrales**

- o État :

OUI  NON

- o Opérateurs de l'État / organismes divers (selon le critère de la structure de son compte d'exploitation)

OUI  NON

- Si oui, décrire le type de structure, nombre, enjeux financiers

**B 2 - Administrations publiques locales**

- OUI  NON

- Si oui, préciser les structures et leur nombre, le champ et type de relation avec l'État : déconcentration, décentralisation avec autonomie financière, existence ou non d'établissements publics locaux et champ (établissements d'enseignement, hôpitaux publics...)

- Quel est le positionnement du comptable teneur des comptes de ces entités : de qui relèvent-elles (administration déconcentrées de l'État, offices / agences dédiées) ?

C'est le comptable central de l'Etat (Trésorier Payeur Général)

**B 3** - Qui est l'agent financier de l'État : Banque de l'État, banque supra nationale ou banques privées ?

C'est le Gouverneur de la Banque Central des Comores qui est l'Agent Financier de l'Etat

### **C - La gestion de trésorerie publique**

**C 1** - Quel est le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion de trésorerie ?

C'est la convention d'établissement du CUT signé en Juin 2015 ainsi que le règlement général de la comptabilité publique.

**C 2** - Quelle est l'entité en charge de la mobilisation des fonds publics ?

C'est l'entité « Union : administration centrale » ainsi que les entités insulaires qui sont chargées de la mobilisation des recettes.

**C 3** - Avez-vous des outils, informatiques ou autres, visant à la prévision de la gestion de trésorerie (recettes et dépenses) ?

OUI  NON

Si oui, décrire :

Un plan de trésorerie mensuel et glissant produit sur Excel sert à suivre les prévisions et l'exécution de la trésorerie de l'état.

**C 4** - L'entité en charge de la gestion de trésorerie est-elle également en charge de la gestion de la dette ?

OUI  NON

Si oui, merci de préciser :

Dans la même lancée du plan de trésorerie, la gestion de la dette publique est suivie suivant une base d'engagement établie dans le système d'information dédié pour la gestion de la dette extérieure appelé « CS DRMS »

**C 5**—Sinon, quelles sont les relations entre les entités en charge de la gestion de trésorerie et de la gestion de la dette ?

**C 6** - Quels sont les instruments financiers utilisés pour la gestion de trésorerie ?

Les instruments financiers utilisés pour la gestion de la trésorerie sont le CUT (principalement)

**C 7** - Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de gestion de la trésorerie ?

Les difficultés rencontrées en matière de gestion de la trésorerie : un plan de trésorerie fiable et efficace. Quelques fois des dépenses sont payés sans qu'elles soient retracées dans le PT (paiement avant ordonnancement préalable). Ce qui déséquilibre un peu le suivi exact avec le plan d'engagement.

## **D – La gestion de la dette publique**

**D1** - Quel est le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette ?

Décret Portant politique d'endettement  
Décret portant création du Comité National de la Dette Publique (CNDP)  
Décret portant création de la DGCP

**D2** – Existe-t-il un document de politique d'endettement ?

OUI  NON

**D2** – Existe-t-il un document de stratégie de la dette ?

OUI  NON

**D3** – Description de la dette :

Part de la dette publique /PIB	25%
Part de la dette intérieure	
Part de la dette extérieure	25%
Part de la dette contractée sur les marchés	néant
Type d'émission pratiquée	Avance statutaire
Notation par une agence internationale	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Dans quelle devise la dette est-elle émise ?	-
Composition de la dette non négociable	
Maturité	
Mise en place d'un SI pour gérer la dette	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

**D4** – Les collectivités locales peuvent-elles contracter des emprunts ?

OUI  NON

Peuvent-elles accéder aux marchés financiers ?

OUI  NON

Peuvent-elles placer des fonds ?

OUI  NON

**D5** – Votre pays a-t-il recours aux partenariats public-privé ?

OUI  NON

Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ?

OUI  NON

**D6** - Existe-t-il un dispositif pour éviter les risques opérationnels ?

OUI  NON

Plafonds d'endettement ?

OUI  NON

#### **E - Vos attentes**

Quelles sont vos attentes pour ce séminaire ?

Les échanges avec nos collègues des autres pays nous permettront de bien cerner et corriger les lacunes qui existent dans notre système de gestion de la trésorerie et de la dette publique.